



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Notre université a enfin reçu la **notification initiale de sa SCSP** (subvention pour charge de service public) pour l'année 2025, soit la part essentielle de la dotation attribuée par l'État. Celle-ci mentionne la compensation de l'augmentation du CAS Pensions, à hauteur de 2,7 millions d'euros. Pour rappel, cette compensation avait initialement été remise en cause par le gouvernement dans le Projet de loi de finances 2025. Cette notification initiale demeure toutefois provisoire et, dans le contexte financier national, il est probable que les notifications intermédiaires à venir ne permettent pas de couvrir les besoins réels de l'année. Il a été souligné que le COMP (Contrat d'objectifs de moyens et de performance) 2025 n'était toujours pas arbitré après presque un semestre d'activités. Cela signifie au final que, comme prévu, nous subissons une baisse de nos capacités financières à cause des autres augmentations de dépenses non compensées (Glissement Vieillesse Technicité, inflation...). L'exercice 2025 devrait donc être déficitaire, comme c'est le cas pour toutes les universités françaises. Cette situation inédite requiert une solide capacité à convaincre l'État que notre université est désormais en capacité de mieux maîtriser sa trajectoire financière. L'équipe de Direction est bien entendu au travail sur ce dossier crucial et nous aurons prochainement une présentation d'un programme budgétaire avec des arbitrages pour les prochaines années, au cours desquelles une grande prudence sera de mise. Nous apprenons que les universités de deux académies (Nouvelle Aquitaine et PACA) sont actuellement en train de négocier 100% de leur budget 2026 dans le cadre d'un COMP nouvelle formule. C'est là une nouveauté qui s'étendrait prochainement à toutes les universités. Si la procédure est généralisée, le projet d'établissement sera la base principale de négociation pour définir le montant de la dotation, ce qui en accroît l'importance.

Par ailleurs, nous entrons dans la phase **finale de la rédaction du rapport d'autoévaluation pour le Hcéres**. La présidente a présenté les axes stratégiques du projet d'établissement de l'UT2J pour les années 2027-2031, dans la continuité des travaux récemment conduits pour élaborer notre schéma directeur DDRSE. Ce projet vise à placer au cœur du prochain Contrat signé avec l'État la responsabilité sociale de notre université, afin de pouvoir porter notre grande mission de service public. Quatre piliers entourent ce socle :

- encourager la pensée critique et la citoyenneté par la formation et la co-construction des savoirs et des compétences ;
- être un lieu de travail inclusif et socialement engagé ;
- s'inscrire dans une dynamique continue en faveur du développement durable ;
- s'engager pleinement aux côtés des acteurs des territoires.

Les élu·es *Ensemble pour l'université* au Conseil d'administration soutiennent cette vision qui inscrit pleinement notre université dans la société.

FORMATIONS ET VIE UNIVERSITAIRE

Le CA a voté **plusieurs modifications liées à l'offre de formation** :

- L'ouverture d'une double diplomation entre le master mention "Histoire, civilisation et patrimoine", parcours "Histoire des mondes ibériques et ibéro-américains" avec le master d'Histoire de l'université de Séville (quatre places par université et par an, sur quatre ans).
- L'intégration d'une UE optionnelle "UFOtherness and Conspiracy Narrative", proposée dans le cadre du programme Universeh dans certains parcours de M1 de Psychologie (à la place d'une UE de langue, l'UE étant dispensée en anglais). Les coûts sont assurés par l'enveloppe Universeh.
- La fermeture du parcours "Artisan designer" de la L3 professionnelle mention "Métiers du design", suite aux difficultés liées à une forte baisse des candidatures et un manque avéré de débouchés.

Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité ou bien avec une large majorité.

VIE INSTITUTIONNELLE

Le CA a accueilli notre collègue Blandine Pennec, **nouvelle référente déontologie, intégrité scientifique et alerte** depuis janvier dernier, qui a présenté les activités et les projets liés à sa fonction. Elle a détaillé les missions dont elle a la charge, qui se déclinent en deux volets : le premier sur les relations à l'université en général, en lien avec plusieurs services centraux, et le second sur la recherche. Elle a ensuite présenté les actions accomplies lors des premiers mois de son mandat, en termes de traitement de cas signalés, mais surtout de communication et de sensibilisation, et les nombreuses actions à venir. Nous remercions la référente pour son dynamisme et son grand investissement sur ce sujet difficile.

Dans le cadre de la mise en place de l'EPE UT, **le CA a validé la convention d'association et de partenariat entre notre université et l'Université de Toulouse**, qui prend le relai de la convention provisoire déjà votée. Le texte est le même pour tous les établissements du site, qu'ils soient associés comme l'UT2J ou simplement partenaires (ces derniers ne mutualisant pas autant de sujets que les associés, par exemple concernant le doctorat). Ce document n'apporte pas de changements majeurs par rapport aux précédents et applique les principes fondamentaux qui nous lient à cette nouvelle structure tout en nous permettant de garder une autonomie en tant qu'établissement. Notons au passage que l'Université de Toulouse s'est dotée d'une nouvelle charte graphique, dans la continuité de celle de la COMUE qui avait été adoptée il y a quelques mois. **Après une discussion nourrie, la convention est adoptée avec 20 voix pour, 9 contre et 4 abstentions.**

Toujours dans le cadre de notre association avec la nouvelle Université de Toulouse, **le CA a validé le principe du transfert vers l'UT d'un dispositif déjà en place avec la Comue : la co-accréditation du doctorat avec une délivrance conjointe du diplôme.** Ainsi, à partir de la rentrée 2025, l'UT sera ajoutée comme signataire sur les diplômes que délivrent nos écoles doctorales. Cette co-accréditation a recueilli 23 votes pour, 6 contre et 4 abstentions.

Logiquement, nous avons ensuite voté la **mise à jour des règlements intérieurs des conseils de la politique doctorale** (plénier et disciplinaires – SHS et STS –) présentée par la Vice-présidente à la Recherche, qui a rappelé que ces ajustements avaient été validés au préalable à l'unanimité par notre commission Recherche. Il s'agit de modifications très marginales sans impact notable sur le fonctionnement : ajout de membres et amélioration de certaines procédures, comme le déport en cas de recours. Le CA a validé cette mise à jour avec 26 voix pour et 5 abstentions.

La présidence de l'établissement a souhaité mettre en place une **nouvelle vice-présidence déléguée, chargée des Ressources humaines et de la qualité de vie au travail.** Notre université était l'une des dernières à ne pas avoir installé une vice-présidence de cette nature. Comme il s'agit d'une nouvelle fonction, les missions de cette vice-présidence seront précisées et affinées tout au long de son installation. Elles concernent avant tout la politique RH de notre établissement, en soutien au VPCA et en lien direct avec la DRH. Notre collègue Stéphanie Maffre a été proposée pour assumer cette nouvelle fonction. Elle a présenté en séance son parcours et ses motivations. Maîtresse de conférences en Histoire contemporaine à l'INSPE et au laboratoire Framespa, elle possède un riche parcours dans l'enseignement secondaire puis dans notre établissement. Elle a fait preuve d'un grand investissement dans tous les aspects de sa carrière, et notamment sur les questions de l'égalité des chances. Stéphanie Maffre a très clairement affirmé sa volonté de travailler avec le collectif, et de déployer la grande capacité d'écoute et de dialogue dont elle a déjà su faire preuve au service de toutes et tous. Le sujet est vaste, de nombreux chantiers et questions sont à traiter, qui le seront dans la continuité des lignes politiques de l'équipe de direction actuelle. **La candidature de Stéphanie Maffre est validée (avec 23 voix favorables). Stéphanie Maffre prendra rapidement ses nouvelles fonctions et nous la remercions chaleureusement pour son engagement.**

FINANCES

Le CA a voté l'attribution d'une **aide spécifique pour la Vice-présidente étudiante** à hauteur de 6000 € par an, mensualisés. Il ne s'agissait ni de voter le principe d'une attribution ni de fixer le montant à attribuer (éléments déjà votés dans un CA antérieur), mais de valider l'attribution nominative à la nouvelle vice-présidente Charlotte Perez--Moncla. Cette attribution a été validée avec 24 voix pour, 5 contre et une abstention.

CONVENTIONS - SUBVENTIONS

Nous avons enfin voté **plusieurs conventions et subventions**, notamment le financement FEDER du projet APERIO qui réunit des équipes françaises et espagnoles sur les thématiques de l'environnement et l'inclusion ; la régularisation du montant de la subvention à l'Institut Régional du Travail (IRT) fournie par le ministère du Travail pour 2025 ; et enfin nous avons validé un don de mobilier de bibliothèque de l'INSPE au tribunal judiciaire de Toulouse.